



CENTURY 21.

Agence Saint-Pierre

BAREME DES HONORAIRES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

HONORAIRES TTC* Maximum sur les prix de vente.

TRANSACTION

Montant du prix de vente		Honoraires TTC
Maison, Appartement		
De	A	
0 €	20 000 €	3 000 €
20 001 €	60 000 €	6 000 €
60 001 €	100 000 €	8%
100 001 €	150 000 €	7%
150 001 €	300 000 €	6%
300 001 €	500 000€	5%
500 001€	650 000€	4.5%
650 001€	Et +	4%
Terrain		10%
Fonds de Commerce		10%
Parking		8%

LOCATION

Honoraires à la charge du locataire	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du Bailleur	
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux.	3€ / m ² TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué des honoraires à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant été mandatée. Ces tranches ne sont pas cumulables entre elles.